Que le ministre du Travail (M. Munro) soit prié de communiquer immédiatement avec l'Association des employés des lignes aériennes, afin que les malentendus concernant le différend entre Air Canada et les employés de sa direction des finances à Winnipeg soient dissipés et que ses fonctionnaires puissent vraiment se mettre à l'œuvre pour régler ce litige sans délai.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion. Comme elle est proposée aux termes de l'article 43 du Règlement, elle ne peut pas être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[Français]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. BEAUDOIN—LE PROBLÈME DU STATIONNEMENT DES VOITURES SUR LA COLLINE DU PARLEMENT

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, en vertu des dispositions du Règlement, je pose la question de privilège.

Le samedi 15 février dernier à 7 heures du soir, j'ai reçu à mon domicile privé de Bromptonville la visite d'un représentant de la Gendarmerie royale du Canada, qui m'a remis un document me sommant de comparaître en cour le 3 mars prochain dans le district judiciaire d'Ottawa-Carleton, à la suite d'une contravention qui m'a été donnée pour avoir illégalement stationné mon automobile à quelques pieds de la zone réservée aux députés et au personnel de la Chambre des communes, parce que ce dernier espace était complètement occupé, j'ai été obligé d'utiliser un espace libre dans l'aire de stationnement voisine.

Compte tenu du fait que Votre Honneur a fait parvenir le 5 février dernier au leader parlementaire du Parti Crédit Social du Canada une lettre indiquant qu'il existe un problème épineux au niveau du stationnement sur la colline parlementaire;

Compte tenu du fait que selon les renseignements que j'ai obtenus il existe actuellement 354 permis de stationnement qui ont été délivrés à des personnes qui ne travaillent pas à la Chambre des communes, qui ne sont pas députés et qui ne travaillent pas non plus à l'édifice de la Confédération;

Compte tenu du fait que cette situation porte un préjudice sérieux, non seulement aux députés, mais aussi à tout le personnel qui œuvre à la Chambre des communes;

Compte tenu du fait que cette situation revêt un caractère d'urgence, puisqu'on en est rendu au stade de recevoir des sommations de comparaître en cour à ce sujet;

Je propose, appuyé par l'honorable député de Lotbinière (M. Fortin):

Que la Chambre des communes forme un comité spécial composé d'un représentant de chaque parti sous la présidence de Votre Honneur et président de la Chambre des communes pour étudier dès maintenant ce problème aigu du manque d'espace de stationnement, et plus particulièrement le cas des 354 permis de stationnement émis à des personnes qui n'ont aucun rapport avec la Chambre des communes ou à son personnel. General Motors—licenciements

[Traduction]

M. l'Orateur: J'aimerais signaler au député que j'ai déjà commencé à faire ce qu'il propose dans sa motion: j'ai remis à l'étude toute la question du stationnement. J'ai demandé aux fonctionnaires compétents de me faire un rapport préliminaire. J'ai également dit aux whips des divers partis que j'espérais leur remettre un document de travail à ce sujet qui permettrait d'en discuter au caucus. J'espère ensuite pouvoir réunir les représentants de chaque caucus et des divers partis qui s'intéressent à la question. J'espère que nous pourrons bientôt avoir une réunion constructive et revoir toutes les procédures en question. Le processus est déjà amorcé. Le député accepterait peut-être de considérer cela comme une initiative déjà prise, et il serait peut-être disposé à ce que je renvoie sa motion sur ce sujet au lieu de la rejeter purement et simplement.

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Je pose la question de privilège, monsieur le président. Je voudrais informer la Chambre et Votre Honneur que la contravention reçue par mon collègue de Richmond (M. Beaudoin), non seulement n'était pas recevable, mais de plus était rédigée uniquement en anglais. De plus, cette contravention a importuné un député en fin de semaine. Il me semble que la présidence en prenant cette question de privilège en considération devrait assurer la Chambre qu'elle donnera l'ordre à ceux qui émettent ces billets de respecter la colline parlementaire en émettant ces billets de stationnement dans les deux langues officielles de notre pays.

M. l'Orateur: Je remercie l'honorable député de Lotbinière (M. Fortin) d'avoir soulevé cette question de grande importance.

[Traduction]

L'INDUSTRIE

L'AUTOMOBILE—DEMANDE D'APPLICATION DES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE PRÉCONISÉES PAR LE SYNDICAT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement afin d'obtenir le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion à propos d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Comme General Motors a annoncé aujourd'hui que quelque 2,800 travailleurs de la chaîne de production ainsi que 2,300 travailleurs d'autres industries connexes seront licenciés, je propose, appuyé par le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent):

Que le gouvernement prenne de mesures immédiates pour appliquer les politiques que les Travailleurs unis de l'automobile lui ont présentées il y a quinze jours.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion du député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Faute de consentement unanime, la motion ne peut pas être mise en délibération.